

Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon

Mardi 23 juin 2009

MJC APT

Intervention de Jean-Louis JOSEPH
Président

Chères et chers collègues,

Le 23 mai dernier, le Journal Officiel de la République publiait le décret du Premier Ministre octroyant le label de Parc naturel régional pour un renouvellement de sa Charte au Luberon pour une durée de 12 ans.

Ce décret vient couronner quatre ans de travail de révision de la Charte. Travail studieux, passionnant, quelquefois trop long pour une révision, mais au bout du compte une feuille de route pour ce territoire « sous pression » jusqu'en 2021.

Il faut en mesurer la portée, la responsabilité car, avec la Charte, il y a maintenant le plan du Parc, qui est un document contractuel, les nouveaux statuts avec ses commissions statutaires.

Avec 9 communes supplémentaires, ce sont 170 000 habitants sur 185 000 hectares. Ce nouveau Parc compte 77 communes.

Les moyens financiers donnés au syndicat mixte mettant en œuvre la Charte, notamment grâce à la Région, ont fait sortir le Parc de sa précarité financière.

Ces moyens financiers sont fixés par les statuts et leur évolution est indexée sur le coût de la vie.

Autant dire que beaucoup d'atouts sont réunis si j'ajoute l'excellent travail de remise à niveau de notre organisation interne que nous devons à notre secrétaire général Alain PEPIN – Merci Alain – et à notre commission des finances, à la rénovation de la Maison du Parc, au bon avancement de la Maison de la Biodiversité à Manosque, de la remise à la LPO de notre Centre de soins de la faune sauvage, à la Délégation de Service Public de la partie hôtellerie du château de l'environnement, du fait que le Parc a un patrimoine bien géré et qu'il est très peu endetté.

Nous pouvons mettre en chantier cette nouvelle Charte que nous devons en grande partie à notre Directeur Jean GREGOIRE – Merci Jean.

Je suis personnellement très satisfait de ce résultat.

La révision de la Charte avait pour but d'anticiper les évolutions à venir et surtout de ne pas les subir.

La Charte, que nous avons d'ailleurs commencé à mettre en œuvre, répond aux enjeux de notre territoire décrit dans la déclaration d'intention.

C'est ainsi que dans cette région fortement peuplée, la conservation de vastes espaces de pleine nature demeure un enjeu prioritaire et la richesse biologique de ces espaces continuera d'y être protégée. Mais la Charte du Parc a aussi vocation à accompagner l'évolution des paysages naturels, cultivés et bâtis qui vivent et se transforment au gré de la société qui évolue.

C'est pourquoi le maintien et le développement de l'activité agricole a été élevée dans la Charte au rang « d'activité économique d'utilité publique ».

Mais on ne maintiendra à court et à long terme l'activité agricole qu'en maîtrisant l'étalement urbain. C'est un véritable pari et, en 2021, c'est certainement sur ce point que sera évaluée et jugée notre action.

Souvenez-vous les âpres discussions avec le Conseil National pour la Protection de la Nature au sujet du maintien des villes dans le Parc ! Vouloir ainsi réussir un aménagement « fin » du territoire fait de la qualité environnementale la référence fondamentale de tout projet d'aménagement et de développement.

Cette ambition inclut le maintien des services publics, y compris une offre en logement économiquement accessible à une population ne pouvant plus répondre aux prix d'un marché foncier en constante augmentation.

La valorisation économique d'un patrimoine de qualité concerne évidemment le tourisme mais aussi la création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire dans les domaines de l'agriculture, des services aux personnes et également dans les énergies économes et renouvelables.

Il est déjà prouvé que, par ces activités qui collent au terrain, qui ne sont pas délocalisables, les territoires de Parcs résistent mieux à la crise que certains grands bassins industriels.

Pour tout cela, pour la mise en œuvre de la Charte, je fais confiance à l'intense activité de notre équipe technique agissant comme un outil pédagogique d'aide à la décision.

Il faudra également une intense mobilisation du public, notamment des jeunes et des associations, pour mettre en œuvre ces objectifs et pour accompagner les valeurs qui font l'identité culturelle de ce territoire.

Pour conclure,

Le Parc du Luberon doit continuer à innover pour rester dans le peloton de tête et pour démontrer que, jour après jour « une autre vie s'invente ici ».

C'est ce à quoi je vous invite.

Je vous remercie de votre attention.

Maintenant, nous allons procéder à l'élection de nos instances. Nous avons voté il y a quelques mois, mais les nouveaux statuts qui s'appliquent et l'intégration des nouvelles communes appellent à de nouvelles élections statutaires.

Je laisse donc la place au bureau d'âge

- Anne-Marie LE MAT, élue de Murs
- Damien TSCHANTRE, élu de Gargas